

Assedic et numéro d'objet

Le numéro d'objet sur les attestations Assedic (AEM) devait être rendu

obligatoire à compter du 1er avril 2008 pour pouvoir embaucher des

artistes et techniciens intermittents.

Cette « usine à gaz » qui devait mettre nombre d'entre nous dans

l'impossibilité d'exercer leur profession n'arrive pas à se mettre en place.

Nous n'avons obtenu aucune réponse à ce sujet lors de nos différentes

démarches tant auprès du ministère de la culture que de la direction de l'Unedic.

Je viens d'apprendre lors d'un entretien téléphonique avec une « référente intermittent » de l'assedic de la région Centre, qu'il leur a

été demandé de ne pas tenir compte de l'absence de numéro d'objet sur

les AEM au moins jusqu'à fin 2008.

Stéphane Liger

SUD CULTURE SOLIDAIRES Orléans

A ce sujet lisez aussi: [La lettre de l'entreprise culturelle N°182 de février 2008](#)